



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE DIRECTRICE DU 6 MAI 2020**  
**Compte rendu**

Une conférence téléphonique s'est déroulée mercredi 6 mai 2020 entre la Directrice départementale et les représentants des personnels élus au Comité technique et CHS-CT, avec la participation de Mme BOUVET, MM SALAUN et HAUMONT ainsi que le Docteur GUILLOUD et Mme COLAS, ISST.

En ouverture, la Directrice a évoqué le contexte à venir dans le cadre d'une sortie de confinement sous consignes gouvernementales et prescriptions sanitaires, démarche qui s'inscrit dans le contexte de la prolongation de la Loi d'urgence et une demande de reprise d'activité économique du pays...

Dans ce contexte, elle a indiqué que la DGFIP continuera les missions prioritaires du PCA en le complétant des autres activités dans une démarche progressive et différenciée. Ce rythme s'effectuera en fonction des conditions locales et toujours au regard du respect des barrières sanitaires.

Ainsi les télétravailleurs continueront d'exercer suivant ce mode d'organisation, et le présentiel des agents devra respecter la distanciation physique. Selon les préconisations des autorités sanitaires une zone de 4m2 minimum doit permettre de garantir une distance minimale de 1 mètre autour d'une personne (dans toutes les directions). L'employeur doit chercher aussi à revoir l'organisation de l'espace de travail pour éviter ou limiter au maximum les croisements et partout où cela est possible, un sens de circulation des personnels pour l'accès au bâtiment devra être proposé.

Concernant les autorisations d'absence (ASA), elles seront maintenues pour les agents « vulnérables » qui continueront de faire l'objet d'une évaluation par le Médecin de prévention.

Concernant les gardes d'enfants, elles tiendront compte des contextes locaux en fonction des décisions des élus, le principe étant que les agents astreints à garder leurs enfants du fait de la fermeture des écoles ou des crèches continuent de bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence.

Enfin les agents qui ne pourraient être en télétravail, et dont les conditions de reprise ne seraient pas compatibles avec l'organisation en présentiel seraient maintenus en ASA.

La Directrice a indiqué aussi que des aménagements d'horaires pourraient être favorisés afin d'éviter aux personnels de se trouver dans les heures de pointe des transports.

Il est demandé aux chefs de services de se rapprocher des collègues afin de pouvoir déterminer les modalités et le rythme de leur reprise d'activité et aussi de faire remonter leurs propositions en ce qui concerne les nombreuses adaptations matérielles préconisées par les bureaux de la centrale et ceux du Secrétariat général. Dans ce contexte de calendrier contraint, l'ensemble de ces mesures se mettront progressivement en place à partir de la semaine prochaine.

Un CHS-CT dédié à la reprise d'activité se tiendra le vendredi 15 mai ainsi qu'un Comité technique d'ici la fin du mois.

Concernant les missions, la DG a défini trois niveaux de priorités :

- Priorité de rang 1 : PCA actuel,
- Priorité de rang 2 : activités essentielles à privilégier à compter du 11 mai,
- Priorité de rang 3 : activités à mettre en œuvre si les moyens le permettent au 11 mai ou plus tard.

La Directrice a indiqué que certaines missions étaient clairement à repousser dans le temps et notamment certains actes de poursuites. Dans le cadre de la reprise d'activité, les modalités de traitement de la campagne IR seront maintenues par téléphone, e-contact, et APRDV. D'ici fin mai, des rendez-vous physiques devraient être mis en œuvre mais uniquement pour répondre à des situations difficiles et dans un cadre limité et exigeant, ce mode de prise de rendez-vous devant rester exceptionnel.

Un communiqué de presse de la Direction devrait prochainement préciser ces modalités.

D'un point de vue sanitaire, une commande est en cours afin de doter les entrées des bâtiments de la DGFIP, de dispositif de pompes à gel hydroalcoolique à actionner avec le pied.

Au sujet des missions, Mme BOUVET a confirmé que le contrôle fiscal demeurait en activité réduite et que les collègues poursuivraient leurs renforts vers les SIP et SIE. Le contrôle fiscal conserve néanmoins une vigilance active sur les « activités » potentiellement frauduleuses.

Les SPF vont devoir faire face à la reprise d'activité des études notariales, avec des flux importants à prévoir, dans un contexte de délais de traitement déjà fort dégradé.

Concernant les SIP, les missions d'accompagnement de la campagne IR vont se poursuivre, des rendez-vous en présentiel pourront être organisés de manière exceptionnelle. L'agenda des rendez-vous sera à la main des services et non des usagers. Les travaux de mise à jour de la TH seront aussi prégnants dans les semaines à venir, les EDR seront mobilisés aussi sur le sujet.

Concernant les SIE, le calendrier actuel d'activité demeure très perturbé notamment en lien avec le décalage des obligations déclaratives des entreprises à fin juin, ce qui entraîne bon nombre de délais et reports, le fonds de solidarité d'avril a aussi généré des anomalies qu'il convient de traiter. Les prochaines semaines verront aussi les remboursements accélérés des crédits d'impôts et TVA afin de soulager les trésoreries des entreprises dont bon nombre peuvent être en difficulté.

Concernant les Trésoreries, M SALAUN a indiqué que par rapport à l'actuel PCA, le PRA rajoutait l'édition des budgets 2019 et l'intégration des budgets 2020. Concernant la Dépense, le PRA est dans la logique de reprendre progressivement les contrôles, l'inconnue étant la montée en puissance des mandatements des ordonnateurs. Concernant la RPP, les dispositifs de la Loi d'urgence sont prolongés pour les comptables.

Quant au recouvrement de masse, il ne reprendrait qu'après l'été, dans le contexte de crise sanitaire à probable fort impact social, l'automate des poursuites est à l'arrêt. De façon transverse pour les autres services y compris fiscaux, les actes de poursuites resteraient très ciblés sur des créances à enjeux ou sensibles.

Dans notre intervention, nous avons évoqué le cadre de cette réunion téléphonique en indiquant que si nous avons accepté son format (CT/CHS), cela ne valait qu'au regard du contexte très contraint du calendrier. **F.O.- DGFIP maintient toutes ses revendications et notamment son opposition à la Loi transformation de la Fonction Publique qui a acté la suppression dès 2020 des CAP et à terme des CHS-CT dont nous vérifions toute la pertinence et l'importance actuellement. !**

Conformément à nos demandes, un CHS-CT dédié au PRA se tiendra le 15 mai prochain, et dans la foulée un Comité technique qui portera, entre autres sujets, sur la mise en place du Centre de Contact au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Concernant le PRA, nous avons rappelé qu'il devait passer par le respect d'un ensemble de mesures sanitaires strictes auxquelles nous resterons très vigilants. Les sujets sont nombreux et complexes, l'organisation des espaces de travail, la gestion des flux (croisements et circulation des agents) sont autant de problématiques dont les équilibres vont être délicats à trouver.

**Pour F.O.- DGFIP, le PRA ne peut être mis en œuvre qu'à la condition qu'il y ait compatibilité entre le présentiel des équipes et le respect des normes et exigences sanitaires.**

Concernant la position administrative des agents, nous avons rappelé nos revendications à savoir le maintien en ASA des agents « vulnérables », mais aussi pour les parents qui auraient choisi de ne pas envoyer leurs enfants à l'école. Sur le sujet malheureusement, et la position du DG le confirme, le volontariat évoqué par le Président de la République n'est en réalité qu'un leurre !

Concernant l'ordonnance DUSSOPT et sa déclinaison à la DGFIP, force est de constater que son application mesurée évoquée un temps par le DG n'est pas au rendez-vous et que les 10 jours de ARTT/congés s'appliqueront du 16 mars 2020 jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.. Certes, et c'est bien le moins, il y aura une proratisation sur la période tenant compte de la situation des agents (temps partiel, présentiel, et arrêt de maladie), et les télétravailleurs qui auraient exercé en continu sur la période ne seraient pas impactés.

**Pour autant, nous avons rappelé notre revendication d'abrogation de cette ordonnance du 15 avril dernier tant elle est de nature à perturber la cohésion des services, alors que les agents n'ont pu que subir le contexte actuel et que le confinement n'est certainement pas une période de vacances ! Une fois de plus, ce gouvernement est plus prompt à rogner les acquis des personnels qu'à mettre en**

## œuvre des mesures salariales comme il s'y était engagé au début de cette crise sanitaire..!

En lien avec le sujet de l'ordonnance DUSSOPT, nous sommes intervenus sur les horaires des personnels en présentiel sur le PCA, en rappelant qu'au départ de la crise il avait été indiqué que, pour celles et ceux qui intervenaient en matinée, leurs compteurs seraient incrémentés à hauteur de 7h42. Alors qu'un message récent de la Direction remet en cause ce principe en prévoyant de mettre l'agent en ASA l'après-midi, nous avons indiqué qu'il n'était pas normal de changer les règles en cours de route et nous avons demandé que les modalités initiales s'appliquent. La Directrice n'a pas démenti notre intervention, elle a indiqué que sur le sujet, elle allait contacter la délégation interrégionale.

Concernant les masques, la Directrice a confirmé que dans le prolongement de l'initiative portée par le CHS-CT, le devis de la société Armor Lux avait été approuvé. Ainsi, une première dotation de 2 400 masques barrière en tissu devrait être livrée le 28 mai, une autre du même volume le 5 juin prochain. Les Préfets sont à l'heure actuelle les interlocuteurs et décisionnaires, hors Éducation nationale, de la distribution des masques. A ce stade, en ce qui concerne la DGFIP, ils sont destinés aux agents susceptibles d'être en contact avec le public, les agents Berkany et les collègues de la CID.

**Pour F.O.- DGFIP, cet équipement individuel est un complément aux mesures et gestes barrières qui demeurent essentiels. Le port du masque, dans le cadre d'une bonne utilisation, participe à consolider la protection et la prévention collective.**

Le sujet de la restauration a été aussi évoqué, le RIA de Quimper pourrait proposer des repas froids, mais un fonctionnement normal à brève échéance demeure toutefois peu probable. Concernant les autres restaurants administratifs de Brest, Morlaix, Châteaulin et Carhaix, il n'y a pas à ce stade de solutions alternatives, les Directions sont dans l'attente des consignes du Secrétariat général de Bercy.

**Dans le cadre de cette nouvelle période qui va s'ouvrir et qui présente à bien des égards des incertitudes et de légitimes inquiétudes, nous restons à votre disposition. N'hésitez pas à nous faire remonter toute situation qui ne vous apparaîtrait pas conforme aux prescriptions des mesures sanitaires.**



### POUR ME PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES, JE RESPECTE LES GESTES BARRIERES



TOUSSER OU ETERNUER  
DANS SON COUDE OU  
DANS UN MOUCHOIR



SE LAVER TRES  
REGULIEREMENT  
LES MAINS



SALUER SANS SE SERRER  
LA MAIN, EVITER LES  
EMBRASSEDES



LIMITER  
LES REGROUPEMENTS



RESTER A LA MAISON,  
LIMITER LES  
DEPLACEMENTS